



SYNDICAT D'AMENAGEMENT DES RIVIERES DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 JANVIER 2021

Date de convocation : 19 janvier 2021	Lieu : Rivières
Heure du début : 14h00	Heure de fin : 16h30

Étaient présents : Titulaires

CDC Charente Limousine: Mr. DUMAS Jean Luc ; Mr LEONARD Jean Pierre ; Mr MAES Xavier ; Mr MARJOLLET Jean Louis ; Mr POINT Pascal ; Mr PUYMERAIL Aurélien ; Mr TRIMOULINARD Jean Claude

CDC Cœur de Charente : Mme LITRE Arlette

CDC Grand Angoulême: Mr. HUREAU Thierry

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord: Mr BARDOULAT Pierre; Mr CARETTE Pierre; Mme Danielle COMBEAU ; Mr FERSING Jacques ; M Didier GENINI ; Mr MORISSET Bernard ; Mme PRECIGOUT Brigitte ; Mr RABARDY David ; Mr RICHARD Christophe ; Mr ROUSSEAU Jacky ;

CDC Lavalette Tude Dronne :

Étaient présents : Suppléants : Mr ROBIN Rémi (CDC Cœur de Charente); Mme TEXIER Annie (CDC La Rochefoucauld porte du Périgord).

Étaient absent(s) excusé(s) : Mr LEPOUTRE Gery ; Mr PALLARD Philippe ; Mr SAVY Benoit ; Mr MERIAU Olivier ; Mr VIROULAUD Philippe ; Mme GROSMAN Carole ; Mme DULAIS Nathalie ; Mr AZEN Bernard ; Mr BORIE Patrick ; Mr JOUASSIN Emmarnuel ; Mr LAURIN Jacky ; Mr MANDIN Laurent ; Mr SEGUIN Philippe ; Mr JOSEPH Alain ; Mr DECHANDON Daniel ; Mr DANIEL Thierry ; Mr VANACKERE Stéphane ; Mr SEGUIN Philippe

Présents Sy BTB :

M ROJO DIAZ Emmanuel : Directeur des services

M VIAL Quentin : Technicien rivières

M MATHIEU Julien : Agent technique

Mme DROIT Emilie : Agent administratif

Mme CAILLAUD Nadia : Agent administratif

Secrétaire de séance : Madame Danielle COMBEAU

Il est 14h00, Mr Didier GENINI, 1^{er} vice-président ouvre la séance en l'absence de Mr Daniel DECHANDON, Président du Sy BTB.

Mr GENINI laisse la parole à Mr ROJO DIAZ, directeur des services, qui donne lecture du message de Mr DECHANDON, concernant son absence.

Pour rappel, un conseil syndical avait été programmé le 18 janvier, mais le quorum n'ayant pas été atteint, la séance avait été reportée.

Mr HUREAU, indique que compte tenu de la période de crise sanitaire. Si le tiers des délégués est présent, il n'y a pas de soucis, et ceci jusqu'en février pour l'instant.

I. Désignation du / de la secrétaire de séance.

Le 1^{er} Vice-Président invite l'assemblée à désigner son ou sa secrétaire de séance.

Mme Danielle COMBEAU se propose, et est désignée secrétaire de séance.

II. Lecture de l'ordre du jour.

- **ORDRE DU JOUR :**
- Désignation secrétaire de séance
- Validation du compte-rendu du Conseil Syndical du 29 octobre 2020.
- **Délibérations :**
- Analyse des candidatures en réponse du marché public pour l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande
- Offre de service du CDG 16 : Recrutement/Remplacement/Renfort
- Offre de service de l'ATD 16 : Sauvegarde 321
- Élection de la CAO (Commission d'appel d'offre - 5 titulaires et 5 suppléants)
- Avenant à la convention avec le CDG 16- Service santé
- Validation du Rifseep suite au retour du Comité technique
- Compte de gestion 2020
- Compte Administratif (CA) 2020
- Débat Objectif Budgétaire (DOB)
- **Informations diverses :**
- Présentation des demandes de subventions pour la régie et les postes de techniciens de rivière
- Mise en place d'un suivi des travaux par la régie sur téléphone par Quentin
- Mouvement du personnel dans la régie par Bruno
- Retour du Comité Technique
- Ligne directrice de gestion
- Questions diverses

III. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 29 octobre 2020.

Le 1^{er} Vice-Président invite l'assemblée à faire part de ses remarques concernant le compte rendu du conseil syndical du 29 octobre 2020, qui leur a été transmis avec les documents de réunion et leur convocation.

Aucunes remarques n'étant faites. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

IV. Analyse des candidatures en réponse au marché public pour l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

Suite au report du conseil syndical précédent, les services de Charente Eaux ne peuvent être présent ce jour.

C'est Mr ROJO DIAZ qui donne lecture de l'analyse faite par Charente Eaux, sur les candidatures en réponse au marché public.

Rappel de l'objet de la consultation :

- Marché prenant la forme d'un accord-cadre à bon de commande, pour les travaux de restauration de l'hydromorphologie et d'entretien des cours d'eau.
- Durée de 24 mois, reconductible tacitement pour 24 mois (sauf décision contraire du syndicat.)
- Montant maximum des travaux prévisionnels : 430 000,00 € HT pour les 24 mois.

Déroulement de la consultation :

Compte tenu DCE (Pièces demandées) :

Pièces administratives (Règlement de la consultation ; Acte d'engagement ; Cahier des clauses administratives particulières.)

Pièces financières (Bordereau des prix unitaires ; 2 bons de commandes types)

Pièces techniques (Cahier des clauses techniques particulières et annexes)

Consultation :

30 novembre 2020 : Mise en ligne du DCE (profil acheteur) + Charente Libre

15 décembre 2020 : Visite de site, non obligatoire

08 janvier 2021 : Date limite de remise des offres (12h00 /profil acheteur)

Validité des offres : 120 jours

Offres reçues :

Quatre offres déposées sur le profil acheteur, avant la date et l'heure limites des remises.

N°	Nom des candidats	
1	CHOGNOT SAS	Surgères (17)
2	SARL RIVOLET AREA	Nanclars (16)
3	GUINTOLI SAS (mandataire) ENVIRONNEMENT 41 (co-traitant)	Agence de Saintes (17) Blois (41)
4	SPIE BATIGNOLLES VALERIAN (mandataire) SEGED (co-traitant)	Agence de Blanquefort (33) St-Maximin la Ste-Baume (83)

Rang	Critères de jugement des offres	Total de points
1	Valeur technique de l'offre appréciée sur la qualité du mémoire technique, des capacités techniques et références professionnelles du candidat et sur la base des sous-critères suivants :	70 points
	<i>Présentation et compétences de l'équipe mise à disposition</i> : 25 points	
	<i>Moyens matériels envisagés</i> : 20 points	
	<i>Contenu du mémoire technique</i> : 15 points	
2	Prix des prestations	30 points



Coefficient à appliquer valeur technique (1)	Evaluation
0	Inacceptable, non conforme
Coef compris entre 0,01 et 0,25	Acceptable mais présence de réserves significatives
Coef compris entre 0,26 et 0,50	Correcte, réserves mineures
Coef compris entre 0,51 et 0,75	Satisfaisant
Coef compris entre 0,76 et 1	Très satisfaisant
Formule note recalculée (1)	
Note recalculée = 70 x (offre / meilleure offre) Ou « offre » = Nombre total de points obtenus par l'offre sur ce critère « meilleure offre » = nombre total de points obtenus par la meilleure offre sur ce critère	



Formule critère prix (2)
30,00 points pour l'offre la plus basse
Les autres offres sont comparées à cette dernière en utilisant la formule suivante : 40 x (prix le plus bas / prix proposé par le candidat)

Critères de jugement des offres :

Examen des candidatures :

Candidat	DC1	DC2	Déclaration sur l'honneur, attestations URSSAF et fiscales	AE	CCAP	BPU	Bon de commande types	Mémoire technique	Références
CHOGNOT	✓	✓	✓ ✗ URSSAF périmée	✓	✓	✓	✓	✓	✓
RIVOLET AREA	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
GUINTOLI	✓	✓	✓	✗ co-traitance	✓	✓	✓	✓	✓
SPIE BATIGNOLLES VALERIAN	✓	✗ Non lisible	✓ ✗ URSSAF périmée	✓	✓	✓	✓	✓	✓



Eventuelle demande de pièces complémentaires lors de l'attribution du marché

2 entreprises répondent sous la forme d'un groupement d'entreprises :

▪ GUINTOLI / ENVIRONNEMENT 41 :

GUINTOLI (mandataire)	mise en place radier / banquettes et blocs, création de risbermes
ENVIRONNEMENT 41 (co-traitant)	création de déflecteurs / fascines peignes, entretien de la ripisylve, extraction d'embâcles, abattage d'arbres, fixation d'embâcles naturels

▪ SPIE BATIGNOLLES VALERIAN / SEGED :

SPIE BATIGNOLLES VALERIAN (mandataire)	gestion contractuelle et administrative du marché, ensemble des travaux, levés topographiques
SEGED (co-traitant)	pilotage, préparation et concertation

Analyse des offres de classements :

▪ Attribution des points (*note sur 70 points*)

	CHOGNOT	RIVOLET AREA	GUINTOLI	SPIE BATIGNOLLES VALERIAN
Equipe mise à disposition	<u>25,00</u>	21,25	22,50	21,25
Moyens matériels	17,00	<u>18,00</u>	<u>18,00</u>	<u>18,00</u>
Contenu du mémoire technique	<u>13,50</u>	12,00	<u>13,50</u>	12,00
Démarche environnementale	<u>9,50</u>	<u>9,50</u>	9,00	9,00
TOTAL technique (/70 points)	65,00	60,75	63,00	60,25
TOTAL technique recalculée (/70 points)	<u>70,00</u>	65,42	67,85	64,88
Classement valeur technique	<u>1</u>	3	2	4

Valeurs techniques

Variante : Pas de variantes autorisées.

Sous traitance : Aucun sous-traitant déclaré à ce stade de la procédure.

Prix des travaux :

▪ Attribution des points et classement pour le critère prix (sur 30 points)

	CHOGNOT	RIVOLET AREA	GUINTOLI	SPIE BATIGNOLLES VALERIAN
Montant indiqué dans les 2 bons de commande	141 186,65 € HT	113 930,00 € HT	186 164,90 € HT	340 012,00 € HT
Montant pris en compte pour l'analyse des offres après calcul sur base du BPU	141 186,65 € HT	113 930,00 € HT	186 164,90 € HT	340 012,00 € HT
TOTAL note prix (/30 points)	24,21	<u>30,00</u>	18,36	10,05
Classement critère prix	2	<u>1</u>	3	4

Classement des offres :

Mr GENINI, prend la parole, et demande à l'assemblée, s'il y a des questions.

Aucune question n'étant posée. Il propose alors de passer au vote de l'entreprise.

VOTE : Après délibération, à l'unanimité, le marché public est attribué à l'entreprise RIVOLET

V. Offre de service du CDG 16 /Recrutement/Remplacement/Renfort

Le centre de gestion a transmis mi-novembre à ses adhérents une nouvelle offre de service. Le syndicat est déjà adhérent via diverses conventions, pour différents services, et entre autres le service intérim.

Ce dernier dénommé service « Intérim » et/ou « Secrétaire de Mairie Itinérant » est proposés par le Centre de Gestion depuis plusieurs années, et va se voir remplacer.

Ces conventions sont remplacées depuis le 1er janvier 2021 par une offre de service renouvelée, améliorée et complétée.

Ce service est renommé « Recrutement/Remplacement/Renfort ».

La signature d'une convention, tout comme précédemment, n'engage pas le syndicat à utiliser ces services mais permet d'être réactif en cas de besoin.

La tarification

	Catégorie du poste		
	A	B	C
Assistance de 1 ^{er} niveau	Gratuit		
Aide à la recherche de candidatures	300 €		
Appui à la procédure de recrutement	500 €	400 €	350 €
Portage « clé en main » de la procédure de recrutement	2 000 €	1 500 €	1 000 €
avec entretiens préalables	2 500 €	1 800 €	1 200 €

Quelle que soit la suite donnée par la collectivité à la procédure menée, la prestation réalisée est facturée. Ces tarifs pourront être modifiés par délibération du Conseil d'Administration du CDG 16.

Le 1^{er} vice-président demande au conseil, si il y a des questions concernant ce conventionnement. A la suite de quoi, il soumet au vote, le conventionnement avec le CDG 16 sur cette offre de service, et d'autoriser ou non le président à signer la convention de service et ses annexes.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, autorise Monsieur le Président à signer la convention de service « Recrutement – Remplacement – Renfort » et ses annexes, avec le Centre de Gestion de la Charente.

VI. Offre de service de l'ATD 16 : Sauvegarde 3,2,1

1. Sauvegarde et usages collaboratifs



Sauvegarde 321



- L'ATD s'engage
 - Une solution professionnelle
 - Capacité adaptable jusqu'à 4 To
 - Une copie distante dans les locaux ATD16
 - Une sauvegarde entièrement supervisée
 - L'engagement de retrouver vos données sous 72 heures
 - Tarif en fonction de la strate de population.

• A partir de 400€ TTC/an

Usages collaboratifs

- Tous vos fichiers dans un cloud souverain
- Capacité adaptable jusqu'à 4 To
- Sauvegarde supervisée
 - Accessible en synchronisation locale, depuis un navigateur internet, un smartphone ou une tablette
 - Prise en main à distance sur n'importe quelle machine de la collectivité
- Tarif en fonction de la strate de population.
- A partir de 500€ TTC/an, sauvegarde 321 incluse.

L'opérateur informatique auquel adhère le syndicat, a transmis une nouvelle proposition de service à ses adhérents.

Cette offre fait le constat de 2 phénomènes majeurs : La recrudescence de la cybercriminalité, ainsi que le déploiement du télétravail, qui oblige à repenser la protection informatique.

Tableau tarifaire : Les tarifs correspondants au syndicat sont les EPI entre 5 et 10 ETP.

Préavis de deux années civiles.

Compte tenu du contexte actuel, et du développement du télétravail, le 1^{er} vice-président propose à l'assemblée de bien vouloir prendre cela en considération pour sa décision.

Puis il propose de passer au vote.

Vote : Après en avoir délibéré,

		COTISATIONS ANNUELLES OPTIONNELLES	
		Sauvegarde 321 & usages collaboratifs	
		Sauvegarde 321	Sauvegarde 321 & usages collaboratifs
Communes par nombre d'habitants	0-200	400 €	500 €
	201-500	550 €	650 €
	501-1000	650 €	750 €
	1001-1200	750 €	850 €
	1201-1500	850 €	950 €
	1501-2000	1 000 €	1 500 €
	2001-2500	1 200 €	1 500 €
	2501-3500	1 500 €	2 000 €
	3501-5000	2 000 €	2 600 €
	5001-10000	2 500 €	3 200 €
	10001-20000	Au cas par cas	Au cas par cas
20001 et +	Au cas par cas	Au cas par cas	
EPI	Communauté d'Agglomération	Au cas par cas	Au cas par cas
	Communauté de Communes	3 500 €	5 000 €
Autres EPI (syndicats, STVOS, SM...)	EPI < 5 ETP	500 €	650 €
	EPI 5 < 10 ETP	700 €	800 €
	EPI 10 < 20 ETP	1 200 €	1 800 €
	EPI 20 et+ ETP	2 000 €	3 000 €

le conseil syndical décide à l'unanimité, d'adhérer au service de Sauvegarde 3,2,1 -Usage collaboratif (800€/an).

D'approuver le barème et de budgétiser le montant de l'adhésion sur le budget 2021.

De respecter les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.

VII. Élection de la commission d'appel d'offre.

Pour rappel, les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales que, concernant les établissements publics, la CAO doit être composée de cinq titulaires et de cinq suppléants, en plus de la présidence.

Cette commission n'a vocation à se réunir que quand les marchés atteignent ou dépassent un montant de 5 535 000 euros.

Dans tous les autres cas, la commission peut donner son avis.

Il est noté qu'une seule liste composée de 5 titulaires et de 5 suppléants se présente :

Membres titulaires : Mr GENINI Didier, Mr POINT Pascal, Mme MICHENAUD Françoise, Mr LEONARD Jean Pierre, Mr RICHARD Christophe

Membres suppléants : Mr TRIMOULINARD Jean Claude ; Mme PRECIGOUT Brigitte ; Mr CARETTE Pierre ; Mr RABARDY David ; Mr MARJOLLET Jean Louis

Vote :

Nombre de votants : 24 (21 présents + 3 pouvoirs)

Suffrages exprimés : 24

Ainsi réparti : La liste obtient : 24 voix

Quotient électoral : 4.8

Répartition des sièges : $24 / 4.8 = 5$

La liste présentée, obtient 5 sièges soit l'intégralité des sièges.

VIII. Avenant à la convention service santé du CDG16

Le syndicat a reçu du CDG 16, une proposition d'avenant, adopté par le conseil d'administration du Centre de gestion lors de sa séance du 23 juin 2020, pour proroger la durée de validité de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels conclue avec celui-ci, jusqu'à une date fixée au 31/12/2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci.

Le 1^{er} Vice-Président propose au conseil syndical de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente l'avenant N° 1 à la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de l'avenant prorogeant ladite convention.

IX. Validation du RIFSEEP, suite à l'avis du Comité Technique.

Pour information le Rifseep a été mis en place en 2017 au sein de la collectivité.

Pour rappel, le Rifseep est un mode de répartition des primes pour les agents de la fonction publique.

Ce dernier se divise en deux parties :

L'IFSE : Qui est une prime mensuelle et basée sur le métier.

Le CIA : Qui est une prime annuelle, basée sur des objectifs déterminés d'une année à l'autre.

En 2017, l'IFSE et le CIA n'étaient pas calculés pour les agents de catégorie B. Depuis le 01/01/2021 cette catégorie est éligible.

Suite à l'avis favorable reçu après saisine du comité technique du CDG16, il convient au conseil syndical, de prendre la délibération finale.

Le 1^{er} vice-président, invite le conseil syndical à procéder au vote.

VOTE :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : D'adopter les modalités du Rifseep comme explicitées sur la saisine transmise au comité technique.

X. Vote du compte de gestion 2020 :

Il est établi que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la Receveuse de la trésorerie de La Rochefoucauld.

Après vérification, le compte de gestion établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du Sy BTB, dont les écritures comptables sont conformes aux montants des mandats et titres émis en 2020.

Après délibération, les membres du conseil syndical, à l'unanimité décident :

- D'approuver le compte de gestion 2020.

XI. Vote du compte administratif 2020.

Fonctionnement

DEPENSES				
		BP 2020	CA 2020	BP 2021
Cha = 011	Charges à caractère général	72 620,00 €	54 811,53 €	100 300,00 €
60622	Carburants	13 000,00 €	8 437,12 €	13 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées		1 000,00 €	
60631	Fournitures d'entretien	120,00 €	270,62 €	300,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	3 500,00 €	603,07 €	2 000,00 €
60636	Vêtements de travail	2 000,00 €	1 679,14 €	2 000,00 €
6064	Fournitures administratives	800,00 €	344,03 €	500,00 €
6068	Autres matières et fournitures	800,00 €	1 690,76 €	2 000,00 €
6132	Locations immobilières	4 500,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €
6135	Locations mobilières	300,00 €	216,00 €	300,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	5 700,00 €	5 298,21 €	5 700,00 €
61521	entretien de terrain (regie bandiat tardoire)			40 000,00 €
61551	Matériel roulant	5 000,00 €	9 571,06 €	5 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	500,00 €	640,97 €	500,00 €
6156	Maintenance	3 500,00 €	2 901,70 €	3 200,00 €
6161	Multirisques	2 400,00 €	2 303,73 €	2 500,00 €
6168	Autres	2 300,00 €	2 415,27 €	2 600,00 €
6182	Documentation générale et technique	200,00 €	199,00 €	200,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	11 000,00 €	1 236,00 €	3 000,00 €
6188	Autres frais divers	1 000,00 €	396,22 €	500,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	200,00 €		
6228	Divers	800,00 €	270,98 €	300,00 €
6231	Annonces et insertions	3 000,00 €		800,00 €
6236	Catalogues et imprimés			
6237	Publications	3 000,00 €	3 488,40 €	3 500,00 €
6251	Voyages et déplacements	3 500,00 €	2 347,77 €	3 500,00 €
6257	Réceptions	1 000,00 €	576,00 €	500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00 €	384,00 €	500,00 €
6262	Frais de télécommunications	2 500,00 €	3 699,72 €	3 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés		195,00 €	200,00 €
6288	Autres services extérieurs		78,00 €	
63512	Taxes foncières	500,00 €		
6354	Droits d'enregistrement et de timbre		368,76 €	500,00 €
Cha = 012	Charges de personnel	400 100,00 €	400 031,47 €	424 000,00 €
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	300,00 €	242,49 €	300,00 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	2 200,00 €	2 204,58 €	2 500,00 €
6411	Personnel titulaire	180 000,00 €	176 293,70 €	180 000,00 €
64111	Rémunération principale			
6413	Personnel non titulaire	10 000,00 €	7 605,72 €	20 000,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	100 200,00 €	104 851,74 €	110 000,00 €
6417	Rémunérations des apprentis			
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	25 000,00 €	26 691,66 €	27 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	44 500,00 €	44 455,36 €	45 000,00 €
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	4 200,00 €	4 554,61 €	4 700,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 600,00 €	7 103,51 €	7 500,00 €
6456	Versement au f.n.c du supplément familial		1 036,00 €	1 000,00 €
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	400,00 €		
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 500,00 €	1 654,60 €	2 000,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	7 200,00 €	7 947,50 €	8 000,00 €
6488	Autres charges	16 000,00 €	15 390,00 €	16 000,00 €
Cha = 65	Autres charges de gestion courante	27 000,00 €	26 901,57 €	28 500,00 €
6531	Indemnités	23 000,00 €	20 921,54 €	22 000,00 €
6533	Cotisations de retraite	1 000,00 €	878,71 €	1 000,00 €
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	1 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
65548	Autres contributions	1 500,00 €	2 600,00 €	3 000,00 €
65888	Charges diverses de la gestion courante		1,32 €	
Total des dépenses réelles		499 720,00 €	481 744,57 €	552 800,00 €
Cha = 66	Frais financiers	- €	- €	- €
66111	Intérêts réglés à l'échéance			
Cha = 67	Charges exceptionnelles	350,00 €	344,00 €	26 200,00 €
673	Titre annulé	350,00 €	344,00 €	26 200,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	- €	- €	- €
Cha = 042	Opération d'ordre de transfert entre section	40 881,65 €	40 519,85 €	33 121,00 €
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	8 281,65 €	8 281,65 €	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	32 600,00 €	32 238,20 €	33 121,00 €
Cha = 022	Dépenses imprévues	2 246,96 €	- €	3 463,00 €
Art = 002	Résultat d'exploitation reporté		- €	
023	Virement section investissement	175 431,26 €		230 000,00 €
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT (A)		718 629,87 €	522 608,42 €	845 584,00 €
	RESULTAT DU FONCTIONNEMENT B-A		72 058,61 €	- €

Investissement :

RECETTES				BP 2020	CA 2020	BP 2021
Art = 002	Résultat d'exploitation reporté			148 417,82 €		198 264,00 €
Cha = 013	Atténuations des charges			13 900,00 €	18 894,24 €	6 000,00 €
	6419	Remb. sur rémunérations du personnel		10 000,00 €	14 920,49 €	6 000,00 €
	6459	Remb. charges sécurité sociale et prévoia		300,00 €		
	6479	Remb. sur autres charges sociales		3 600,00 €	3 973,75 €	
Cha = 042	Opé. Ordre-transfert entre sections			7 012,05 €	7 012,05 €	- €
	7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au c		5 981,65 €	5 981,65 €	- €
	777	Quote-part des subventions d'investissement transfé		1 030,40 €	1 030,40 €	- €
Cha = 70	Ventes-produits, prestations services, marché			- €	1 000,00 €	- €
	70878	Par d'autres redevables		- €	1 000,00 €	- €
Cha = 74	Dotations et participat°			547 000,00 €	557 164,18 €	626 320,00 €
	74718	autres : État : asp -aci		95 000,00 €	122 382,60 €	100 000,00 €
	7472	Régions		8 000,00 €	8 111,09 €	11 000,00 €
	7473	Départements-poste TR-régie		28 000,00 €	2 100,00 €	18 000,00 €
	7473	Départements-insertion				2 320,00 €
	74741	Communes membres du GFP		285 000,00 €	284 119,69 €	295 000,00 €
	7478	Autres organismes		131 000,00 €	140 450,80 €	200 000,00 €
Cha = 75	Autres produits de gestuon courante				1,78 €	
	7588	Autres produits			1,78 €	
Total des recettes réelles				716 329,87 €	584 072,25 €	830 584,00 €
Cha = 77	Produits exceptionnels			2 300,00 €	10 594,78 €	15 000,00 €
	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			75,00 €	- €
	775	Produits des cessions d'immobilisations		2 300,00 €	2 300,00 €	15 000,00 €
	7788	Produits exceptionnels divers			8 219,78 €	- €
Total des produits (B)				718 629,87 €	594 667,03 €	845 584,00 €

DEPENSES				BP 2020	CA 2020	BP 2021
Cha = 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			11 268,74 €		33 480,40 €
Cha = 040	Opérations d'ordre de transfert entre section			7 012,05 €	7 012,05 €	- €
	13913	Subventions d'investissement		1 030,40 €	1 030,40 €	
	192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		5 981,65 €	5 981,65 €	
Cha = 16 - Emprunts et dettes assimilées				- €	- €	
	1641	Emprunts en euros				
Cha = 20 - Immobilisations incorporelles				59 500,00 €	405,51 €	- €
	2031	Frais d'études		59 500,00 €		
	2051	Concessions et droits similaires			405,51 €	
Cha = 21	Immobilisations corporelles			39 000,00 €	34 986,62 €	36 000,00 €
	2128	Autres agencements et aménagements de terrains				
	21578	Autre matériel et outillage de voirie				
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		4 000,00 €	2 718,50 €	8 000,00 €
	2181	Installations générales, agencements et aménagements di		1 000,00 €		- €
	2182	Matériel de transport		30 000,00 €	29 521,60 €	25 000,00 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		3 500,00 €	2 746,52 €	3 000,00 €
	2184	Mobilier		500,00 €		
	2188	Autres immobilisations corporelles				
Cha = 4581	Opérations pour compte de tiers			196 500,00 €	146 496,00 €	569 300,00 €
	458120191	20191		146 500,00 €	146 496,00 €	- €
	458120201	20201		50 000,00 €		- €
		Frais d'études				66 500,00 €
		tranche n°4,5,6,7				502 800,00 €
Cha = 020	Dépenses imprévues			2 300,86 €	- €	2 040,60 €
Art = 2041583	Autres groupements - Projets d'infrastructures d'i			2 300,86 €		2 040,60 €
Cha = 45815	Opérations d'ordre de transfert entre section					
TOTAL CHARGES INVESTISSEMENT (A)				315 581,65 €	188 900,18 €	640 821,00 €
RESULTAT DEL INVESTISSEMENT B-A					22 211,66 €	- €

RECETTES				BP 2020	CA 2020	BP 2021
Cha = 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (I)				- €		- €
Cha = 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)			175 431,26 €		230 000,00 €
Cha = 10 - Dotations, fonds divers et réserves				14 568,74 €	25 144,39 €	5 000,00 €
	Art = 10222	FCTVA		3 300,00 €	13 875,65 €	5 000,00 €
	Art = 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		11 268,74 €	11 268,74 €	
Cha = 24 - Produits des cessions				- 2 300,00 €	- €	- €
	Art = 24	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)		- 2 300,00 €		
Cha = 16 - Emprunts, dettes assimilées				- €	- €	- €
	Art = 1641	Emprunts en euros				
040	Opérations d'ordre entre sections			40 881,65 €	40 519,85 €	33 121,00 €
		Part du fonctionnement		40 881,65 €	40 519,85 €	33 121,00 €
Cha = 45	Opérations pour compte de tiers			87 000,00 €	101 024,28 €	372 700,00 €
	45822	Aménagement Lavaud				- €
	458220191	20191		87 000,00 €		- €
	45823	Abreuvois				- €
	45825	Opération pour compte de tiers n°5			95 482,78 €	
	45825	Opération pour compte de tiers n°5				
		travaux tra n°4,5,6,7_AEAG				293 300,00 €
		travaux etude_AEAG				27 000,00 €
		travaux tra n°4,5,6,7_RNA			- €	41 900,00 €
		travaux etude_RNA		5 541,50 €		5 000,00 €
		travaux etude_Dpt16				5 500,00 €
TOTAL PRODUITS INVESTISSEMENT (B)				315 581,65 €	166 688,52 €	640 821,00 €

XII. Vote de l'affectation de résultat 2020

AFFECTATION DES RESULTATS

SY. BTB	Résultat de clôture	Résultat de clôture	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	Fonctionnement	INVESTISSEMENT	L'EXERCICE 20	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	Ca 2019	CA 2019		- Dépenses	REALISER	COMPTE POUR
				- Recettes		L'AFFECTATION
						DE RESULTAT
INVEST	€		- 22 211.66€		-	-22 211.66 €
FONCT	159686.56	-11268.74	+ 74 378.61€			222796.43€

Considérant que seuls les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement doivent faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat (Le résultat d'investissement reste toujours en investissement), et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après délibération, les membres du conseil syndical, à l'unanimité, approuvent l'affectation de résultat 2020.

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	Sy BTB
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	22 211.66
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	200 584.75
Total affecté au c/ 1068 :	0,00
EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL CUMULE AU Déficit à reporter (ligne 002)	222796.43

XIII. Point subventions

Les subventions seront calculées suivants le CA présenté.

XIV. Débat d'orientation budgétaire 2021

Pour rappel, les élus ont reçu, accompagnant leur convocation, le rapport d'orientation budgétaire. Ce dernier expose les éléments suivants :

SITUATION GLOBALE

I. Au niveau national : Extrait du projet de loi de finances 2020

II. Au niveau départemental

Présentation du Syndicat Mixte d'Aménagement des rivières Bandiat Tardoire Bonnieure :

III. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

IV.RIVIÈRES : présentation du SyBTB (politiques de gestion, personnels, ...)

Puis suit le débat :

Remboursement à l'agence de l'eau Adour Garonne : En 2016, le SIAH du Bandiat avait demandé une aide pour des travaux en rivière sur la végétation avec l'aménagement de points d'abreuvoirs qui permettait de bonifier les aides à 60%.

Lors de ces travaux les exploitants non pas voulu mettre en place les abreuvoirs et donc ces aménagements non pas été réalisés.

Il a été demandé le solde pour la part des travaux en régie pour lequel nous avons touché une aide avec un taux de 60% en 2017.

Toutefois, ce taux était bonifié par l'aménagement des points d'abreuvement de 30%.

Ainsi n'ayant pas été réalisés, l'agence de l'eau demande, 2 ans après, de rembourser la différence.

Par ailleurs, il va falloir ajouter le service de l'ATD 16 : Sauvegarde « usages collaboratifs » : Sauvegarde 3.2.1 incluse. Ainsi, il faut prévoir une somme de 800€ dans la partie fonctionnement.

Pour information, Mr ROJO DIAZ, ajoute que certains choix de non adhésion sont toujours d'actualité :

Non-adhésion à l'EPTB (4 524 €)

Non-adhésion à la Fédération Départementale des Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles FDGDON (9 350 €)

Non renouvellement de cotisation au RECEMA (suivi de la qualité de l'eau – 3 780€)

Dépenses prévisionnelles d'investissements :

Renouvellement de l'outillage léger (tronçonneuse, élagueuse)

Location mini-tracteur pour diversifier les tâches de la régie et s'orienter sur des aménagements hydromorphologiques (Ces aménagements permettent de déclencher les subventions pour les 3 institutions, qui arrêtent progressivement les subventions pour l'entretien courant des rivières.).

Renouvellement d'une partie des postes informatiques et du matériel du bureau

Changement du véhicule boxer pour un véhicule léger, permettrait à la régie d'être dotée d'un véhicule 4x4 pour amener du matériel, d'un fourgon pour amener le matériel et le personnel, et d'un véhicule léger pour prospecter rapidement les rivières en période de crues et de pouvoir jongler entre les différents chantiers.

Les éléments liés aux travaux en entreprises : le SyBTB a en cours un Programme pluriannuel de Gestion pour La Bonnieure.

Pour les travaux sur la Bonnieure, nous sommes lauréats de l'Appel A Projet (AAP) renaturation des cours d'eau qui nous assure 80% de subvention.

Soit les 20 % restant étant à la charge du syndicat.

Plan de financement pour les travaux entreprises du SyBTB 2021-2022 Tranche 4, 5, 6 et 7		
Montant de la dépense subventionnable		500 000 €
Assistance Maitrise Ouvrage		1 800 €
publicité et signature électronique		1 000 €
Montant H.T Entreprise		419 000 €
Montant T.T.C Entreprise		502 800 €
Taux		Total des aides par institutions
Aides du CRNA	10%	41 900 €
Aides AEAG	70%	293 300 €
Aides du dpt 16	0%	0 €
TOTAL des aides	80%	335 200 €
Restant à la charge de la collectivité 2021		83 800 €
Restant à la charge de la collectivité 2022		83 800 €
FCTVA 2024	16,404%	82 479 €
Restant à la charge de la collectivité fin d'opération		85 121 €

Concernant les autres PPG du Bandiat et de la Tardoire, ils sont arrivés à leur terme. Toutefois, les travaux vont être fait directement par la régie.

Expertise les ouvrages de la Tardoire : La concertation sur la gestion des ouvrages s'est terminée en 2019. Ainsi, un dossier de scénarios a été validé par les acteurs et les institutions. Sachant la contrainte réglementaire pesant sur les propriétaires d'ouvrage, et pour pouvoir continuer ce projet, il faut réaliser une étude d'avant-projet sur chaque ouvrage. Pour cela, le SyBTB a conventionné avec Charente eaux pour la réalisation de cette expertise.

Cette expertise a débuté en 2020 et devrait se terminer en 2021

Plan de financement pour l'étude ouvrage / Tardoire		
Montant de la dépense subventionnable	Phase n°1	25 000,00 €
	Phase n°2	5 000,00 €
	Phase n°3	18 250,00 €
	Phase n°4	18 250,00 €
Montant H.T		55 416,67 €
Montant T.T.C		66 500,00 €
Taux		Total des aides par institutions
Aides du CRNA*	20%	11 083
Aides AEAG*	50%	27 750
Aides du dpt 16*	10%	5 542 €
TOTAL des aides		44 375 €
Restant à la charge de la collectivité		22 125 €
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée - FCTVA	16,404%	10 908,660 €
Restant à la charge de la collectivité		11 216,340 €
* sur le H.T.		

Les emprunts : A ce jour, le syndicat n'est plus tenu à aucun emprunt.

Recettes prévisionnelles de fonctionnement :

Actualité sur l'évolution des subventions.

Pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

En 2019, l'octroi des subventions a évolué drastiquement : Une baisse du taux de 60 % à 40 % (Exception faite d'un taux bonifié à 50 %, si maîtrise d'ouvrage unique à l'échelle du bassin versant ou à une échelle pertinente).

Il apparaît que les réunions intersyndicales qui sont effectuées annuellement avec l'ensemble des acteurs gestionnaires du bassin versant de la Tardoire (syndicat de la Tardoire, Parc Naturel Régional Périgord Limousin, Communauté de Communes du Périgord Nontronnais), peuvent permettre le déclenchement du taux bonifié.

Les subventions seront calculées sur le Hors Taxe.

Pour la région Nouvelle Aquitaine :

En 2019, Le constat est identique du côté de la Région : Elle ne va plus aider les postes de technicien pour lesquelles nous avons une somme de 19 000 € pour les 2 postes (diminution progressivement des aides 2019 : 5000€ et plus d'aide en 2020).

Il reste cependant des subventions possibles sur des travaux entreprises sur l'Axe 2 – Préserver et restaurer la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et des espèces associées (*préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau*). Le taux d'aide maximum (Taux maximum de la Région : 20% ; Taux d'aide publique maximum : 80%).

Le Département de la Charente n'aide plus sur la partie fonctionnement. Il est maintenu des aides pour les travaux en investissement.

Les éléments de subventions 2021 :

L'Agence de l'Eau Adour Garonne : 2 dossiers seront déposés auprès de l'Agence de l'Eau, pour la partie fonctionnement et 2 dossiers en investissement.

Le dossier de subvention des postes de technicien de rivière pour un aide maximum de 80 583€. Sur lequel, le syndicat a touché un acompte de 30 % soit 24 174 € en 2020. Pour 2021, nous devrions toucher un acompte de 30% de 96 400€ soit 28 920 €. Pour un total de 80 583 +28 920 - 24 174= 85 329€ - estimation à 73 000€.

Le dossier pour les travaux en régie concerne une aide maximum de 92 583€. Sur lequel, nous avons touché un acompte de 30 % soit 27 774 € en 2020.

Pour 2021, nous devrions toucher un acompte de 30% de 84 900€ soit 25 470 €. A cela se rajoute le solde de 2019 de 49 250€. Pour un total de 92 583-27 774 +25 470 + 49 250= 139 529€ - estimation à 136 000€.

Ces 2 dossiers correspondent à des recettes de fonctionnement. Le montant arrondi total pour l'article 7478 correspond donc à 73 000€ +136 000€ = 209 000 € (arrondi à 200 000€)

Toujours auprès de l'Agence de l'Eau, la demande d'aide concernant les travaux entreprise pour l'Appel à Projet pourront débloquer une aide de 293 000 €

Quant au dossier pour l'expertise, il pourra débloquer une aide maximum de 27 700€.

Le montant arrondi total est de 320 300€.

Soit un total de subvention de l'AEAG de 510 000€

Le Département de la Charente :

Pour 2021 : 3 dossiers seront déposés pour la partie fonctionnement :

Le dossier de subvention des travaux de plantations sur votre territoire pour un aide maximum de 1 544€.

Le dossier de subvention du Lot 1 : aménagement de lit pour un aide maximum de 4 244€.

Le dossier de subvention sur la gestion de la ripisylve pour un aide maximum de 14 661€.

Le montant total serait 20 449 € avec une estimation à 18 000€

A cela s'ajoute un dossier en investissement pour l'expertise. Ce dernier peut déclencher une aide maximum de 5 500€. Il correspond à des recettes d'investissement. Le montant arrondi total serait donc de 5 500€.

Soit un total de subvention du Département de la Charente de 23 000€.

La Région Nouvelle Aquitaine :

Pour 2021 : Dépôt de 2 dossiers pour la partie fonctionnement et 2 dossiers en investissement (PPG Bonnieure et expertise).

Pour le fonctionnement, il concerne les postes de technicien de rivière pour un aide maximum de 9 909 € (-acompte de 4 950€). Cela donne une estimation à 4 900€.

Pour les travaux en hydromorphologie en interne, l'aide maximum est de 12 653€ (Modulation en fonction des dépenses de la régie, estimation à 6 100€).

Ces 2 dossiers correspondent à des recettes de fonctionnement. Le montant arrondi correspond donc à 4 900€ + 6 100€ = 11 000 €

Pour ce qui est des travaux entrepris : Le dépôt d'un dossier concernant l'AAP (appel à projet) pour une aide possible de 41 900 €

Dossier pour l'expertise pour aide maximum de 11 083 €- acompte 5 541€ (Estimation à 5 000€)

Le montant arrondi total pour l'article 4582 correspond donc à 41 900 €+ 5 000 € = 46 900€

Soit un total de subvention du CRNA de 47 900€

Retour de FCTVA :

Le retour de FCTVA lié à des dépenses d'investissement de 2019, permettra de recevoir le remboursement d'une somme totale de 5 000 €.

Pour les postes du chantier d'insertion de la régie :

Le chantier d'insertion s'articule autour d'une convention pluriannuelle entre : La DIRRECT, le Conseil Départemental, Pôle Emploi et le syndicat.

Une seconde convention lie le Conseil Départemental et le syndicat, pour ce qui relève de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

En moyenne, le SyBTB emploie 5,42 ETP/mois ce qui permet le déclenchement d'une aide de 113 189 € (chiffre 2020).

Le montant des aides versées par l'Agence de services et de paiement (*Structure qui assure pour le compte de l'Etat, l'instruction et le versement de l'aide*) pour 2021 pourrait être de :

ASP : 110 000€ - 3 000€ = 107 000€ (estimation à 100 000€)

DPT16 : 2 320 €

Le total des aides pour le BP 2021 devrait représenter un montant de 680 000 €.

En 2020, il était envisagé de prévoir une cotisation de 309 000€, pour maintenir l'ensemble des travaux prévus en investissement de l'hypothèse n°6.

Toutefois les excédents nous permettent de monter progressivement la cotisation.

Ainsi, il est prévu que la cotisation 2021 soit augmentée de 3,5%, soit 295 000€ réparti de la façon suivante :

Clé de répartition 2021									
EPCI	Population INSEE-2017	Surface EPCI sur bv km2	Répartition surface EPCI sur BV en %	Population sur bv	Répartition surface EPCI pour la pop. en %	clé de répartition	Montant par EPCI en 2020	Montant par EPCI en 2021	% augmentation
						(Pop %BV + %bv) / 2			
Agglomération de Grand Angoulême	141 367	66,73	8,0%	11 276	32,0%	20,0%	56 921,98 €	58 919,25 €	3,5%
CDC Coeur de Charente	22 047	64,11	7,7%	1 689	4,8%	6,2%	17 745,51 €	18 368,16 €	3,5%
CDC de Charente Limousine	35 455	240,03	28,7%	10 172	28,8%	28,8%	81 981,75 €	84 858,30 €	3,5%
CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	21 816	463,17	55,4%	12 078	34,2%	44,8%	127 687,78 €	132 168,05 €	3,5%
CDC Lavalette Tude Dronne	17 941	2,58	0,3%	55	0,2%	0,2%	662,98 €	686,24 €	3,5%
Total	238 626	836,62	100%	35 270	100%	100%	285 000 €	295 000 €	3,5%

En conclusion, la première estimation du budget 2021, se présenterait avec un BP 2021 équilibré pour la partie fonctionnement à 833 147,77€ et en investissement à 644 821€.

Soit un BP de 1 477 968,77€

Mr HUREAU, demande la raison pour laquelle le syndicat n'adhère pas à l'EPTB ?

Ce à quoi Mr. ROJO DIAZ répond qu'il s'agit d'un choix des anciens élus pour diminuer les dépenses en fonctionnement. De plus, l'EPTB est moins présent sur le secteur et pour l'instant l'assistance technique de Charente Eaux suffit au besoin du Syndicat. C'est plutôt l'EPTB qui a besoin de nos services pour mettre en place les actions proposées dans le SAGE Charente.

Mr HUREAU suggère alors l'idée de prendre contact avec Mme LEGENDRE.

Mr ROJO DIAZ, indique alors à l'assemblée que Mme CAILLAUD et lui ont suivi très récemment une formation sur la prospective financière. Ils ont fait le constat de l'importance et de l'utilité de cette méthode de projection.

Mr RABARDY demande si ce type de projection peut se faire pour la clé de répartition.

Ce à quoi Mr ROJO DIAZ indique que oui, et qu'il peut la transmettre aux EPCI adhérentes au syndicat.

Mr BARDOULAT confirme l'importance de ces projections financières.

Mr ROJO DIAZ indique en effet, que cela peut permettre une visualisation sur l'évolution financière sur un mandat.

Ainsi ce clos de débat d'orientation budgétaire.

XV. Informations diverses.

SUIVI DES SUBVENTIONS 2021 :

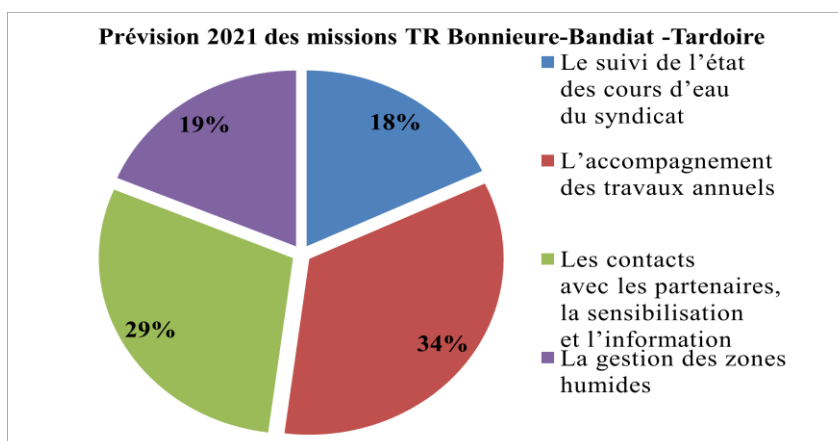
Monsieur ROJO DIAZ, prends la parole afin de présenter les demandes de subventions, leur mise en œuvre et leurs applications pour 2021.

Pour les postes : Tout d'abord, dans la procédure déclenchant les subventions, il y a une procédure à suivre, qui consiste à rédiger un rapport d'activité, et remplir les tableaux d'activités qui l'accompagne : A/ Frais salariaux ; B/Frais de déplacement ; C/Les frais dits indirectes, comme les fournitures, l'entretien et la réparation du matériel, la téléphonie , la formation ...sur la base de 20 % des frais salariaux ; D/ Les dépenses ponctuelles faisant l'objet d'une facturation, hors déplacement, mais lié à la mission.

Prévisionnel 2021

Récapitulatif		
	Prévisionnel de l'opération à l'instruction	Prévisionnel éligible à l'instruction
Total A : salaires et charges du personnel dédié à la mission	126 000,00 €	-
Total B : dépenses liées aux déplacements	12 100,00 €	-
Total C : frais indirects	25 200,00 €	-
Total D : dépenses ponctuelles sur factures (véhicules)	29 500,00 €	-
Total général	192 800,00	-

A ceci s'ajoute le détail des missions par poste :



Pour un plan de financement comme suit :

Plan de financement pour les 2 postes d'animateurs du SvBTB 2021		
		2021
Montant de la dépense subventionnable	Pour l'AEAG	192 800,00 €
	Pour CRNA	136 018,00 €
	TTC	195 220,00 €
	Taux	Total des aides par institutions
Aides du CRNA	5,1%	9 900,00 €
Aides AEAG	49,4%	96 400,00 €
TOTAL des aides	54,5%	106 300,00 €
Restant à la charge de la collectivité	46%	88 920,00 €

Orientation des travaux en régie 2021 :

Coût prévisionnel des travaux en régie : 1/ Salaire des agents + les investissements de petit matériel. 2/ Les investissements concernant les aménagements hydromorphologiques.

Cout régie 2021	
Fonctionnement	Montant
salaires et charges des titulaires	125 000,00 €
Salaires et charges non titulaires	115 000,00 €
Encadrement CIDIL	15 300,00 €
Formation	3 000,00 €
Carburant, fourniture, entretien matériel	13 000,00 €
Divers (assurance, téléphone,...)	12 000,00 €
Sous-Total HT (1)	236 083,33 €
Sous-Total TTC (2)	283 300,00 €
Investissement	Montant
Achat de petit matériel (tronçonneuses,...)	2 000,00 €
Achat de matériel (perche elagueuse, moteur, batterie, compresseur,..)	6 000,00 €
Achat informatique (tablette,...)	1 500,00 €
Sous total HT(3)	9 500,00 €
Sous-Total TTC(4)	11 400,00 €
Total HT(1+3)	245 583,33 €
Total TTC (2+4)	292 800,00 €
Investissement-aménagement hydromorphologique	Montant
Location de matériel (mini-pelle, dumper,...)	5 000,00 €
Achat des matériaux (blocs,...)	5 000,00 €
Divers	1 000,00 €
Sous total HT(5)	11 000,00 €
Sous-Total TTC(6)	13 200,00 €
Total HT(1+3+5)	258 483,33 €
Total TTC(2+4+6)	306 000,00 €
Total fonctionnement TTC (2)+ investissement HT(3+5)	303 800,00 €

Résumé des interventions :

Restauration de la végétation : 10 616 ml de cours d'eau soit 21 232 ml de berges correspondant à la tranche n°6 des travaux sur la végétation de la Bonniere.

Le linéaire dit « urbain » : 25 544 ml de cours d'eau soit 51 088 ml de berges sur linéaire dit « urbain », 1 182 ml de cours d'eau soit 2 364 ml de berges sur linéaire dit « canaux ».

Intervention sur 20 ouvrages prioritaires

Intervention sur la Jussie : Pour indication, en 2020, 63 foyers ont été repérés et arrachés

8 types d'actions :

Tableau prévisionnel du temps passé par action									
	Surveillance du réseau	gestion des plantes envahissantes	Plantations	Traitement sélectif de la végétation	Mise en place d'aménagements morphologiques	Gestion des embâcles / interventions ponctuelles	gestion du personnel	Gestion du matériel	Total
Temps en semaine	3	5	3	9	18	6	2	2	48
Temps en pourcentage	6,25%	10,42%	6,25%	18,75%	37,50%	12,50%	4,17%	4,17%	100%
Montant T.T.C de la dépense (7)	12 737,50 €	21 229,17 €	12 737,50 €	38 212,50 €	76 425,00 €	25 475,00 €	8 491,67 €	8 491,67 €	203 800,00 €
Aides CRNA			2 547,50 €		15 285,00 €				17 832,50 €

Plan de financement :

<u>Plan de financement pour la régie du SyBTB 2021</u>		
Montant de la dépense subventionnable (2+3+5)		303 800,00 €
Aides ASP		-100 000,00 €
Total	HT	169 833,33 €
	TTC(7)	203 800,00 €
Taux		Total des aides par institutions
Aides du CRNA	9%	17 832,50 €
Aides AEAG	50%	84 916,67 €
Aides du dpt 16	11%	22 644,44 €
TOTAL des aides	70%	125 393,61 €
Restant à la charge de la collectivité	38%	78 406,39 €

◇ Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

- Reméandrage et remise dans le talweg associé à la mise en place d'espace de mobilité ;
 - Diversification des profils en long et en travers permettant de reconstituer des alternances faciès (tronçon au minimum égale à 100 fois la largeur de plein bord) ;
 - Reconstitution d'un matelas alluvial dans limite de projets garantissant les débordements morphogènes ou sur secteurs à enjeux pour la reproduction de poissons migrateurs ;
 - Plantation de berge au moyen d'essences adaptées, de restauration de ripisylve (suppression d'essence inadaptée, diversification des essences et des classes d'âges, restauration d'une mosaïque d'habitats) et enlèvement sélectif d'embâcles dans le seul cadre d'une opération de restauration ;
 - Réduction des dégradations morphologiques en milieu agricole (abreuvement,...)
- travaux de restauration
- Etude avant-projet
 - Travaux (achat de matériaux, prestation de services,...)
 - Frais de maîtrise d'oeuvre

Opérations destinées à limiter la dynamique d'expansion de la jussie et du lagarosiphon sur des secteurs stratégiques (site émergent, activités humaines,...). La priorité sera donnée aux actions d'éradication (sur les sites émergents) ou de confinement (sur les sites à enjeux).

- Taux maximum de la Région : 20%

◇ Le département de la Charente

Il peuvent apporter une aide sur la gestion des plantes envahissantes /gestion personnel Plantations Gestion de la ripisylve et materiel Lot 1 : aménagement de lit (protection de berge, établissement de servitude de passage, travaux hydromorphologiques...) "Entretien du lit et des berges /surveillance du reseau"

◇ L'Agence de l'Eau Adour -Garonne

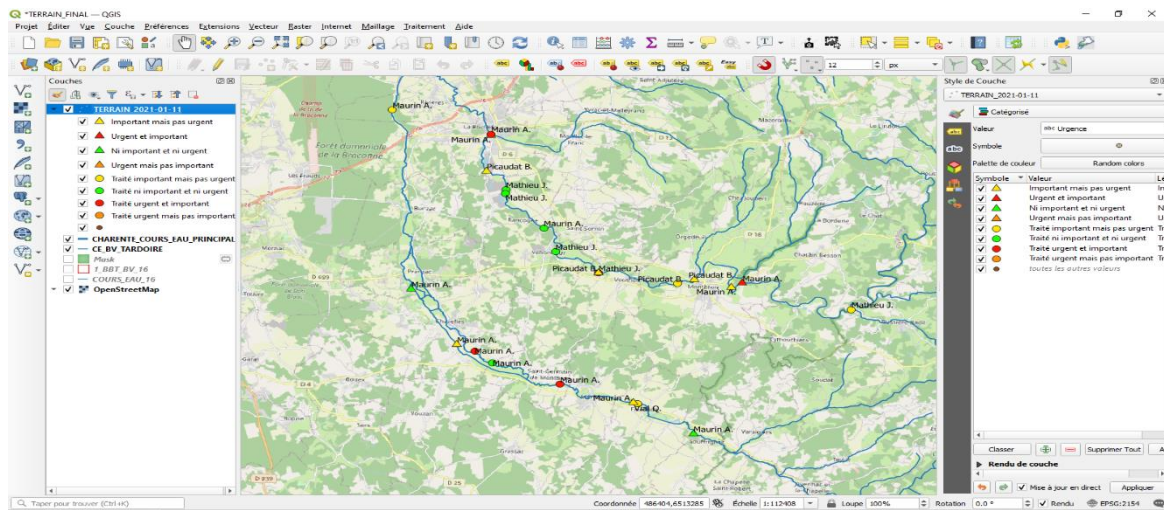
Baisse du taux de 60 % à 40 % (Conditions particulières de déclenchement du taux bonifié à 50 % dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage unique à l'échelle du bassin versant ou à une échelle pertinente dans le cadre des grands bassins versants)

MISE EN PLACE D'UN SUIVI DE TERRAIN SUR LES TÉLÉPHONES AVEC QFIELD .

La parole est alors donnée à Mr VIAL, technicien rivière au syndicat. Ce dernier va présenter une nouvelle méthode adoptée pour un meilleur suivi des chantiers.

Cela consiste à télécharger tout d'abord un logiciel gratuit de SIG (Système d'information géographique), sur ordinateur ou sur tablette. Ce logiciel se nomme QGIS et est une interface cartographique.

QGIS fonctionne comme une base de données, avec différents types de fiches : Fiche observation, fiche relevé, fiche intervention.



TERRAIN_2021-01-11 - Attributs d'entités

Observations Interventions Remarques

Intervenant: <NULL>

Date début d'intervention: NULL

Date fin d'intervention: NULL

Type d'intervention

Mise en place de clôture: <NULL> Mise en place d'abrevoir: <NULL>

Abattage nécessaire: Intervention sur l'arbre: <NULL>

Intervention sur le gouffre: <NULL> Intervention sur l'espèce envahissante: <NULL>

Intervention sur l'érosion: <NULL> Intervention sur les déchets: <NULL>

Dégagement du pont: <NULL>

Localisation

Rive droite: Rive gauche:

Lit: En travers:

Urgence: <NULL>

OK Annuler

Les objectifs de cet outil :

En tout premier lieu, cet outil à toute sa pertinence lors de la rédaction des bilans d'activités, transmis avec les demandes de subventions.

Ainsi, il peut :

Remplacer les feuilles de terrain.

Informations relevées plus précises.

Éviter les pertes de données (feuilles égarées/mal renseignées).

Dégager du temps pour le chef d'équipe (traitement informatique des feuilles terrain).

C'est un outil utilisable par l'ensemble du service.

Visualiser plus facilement les priorités d'intervention.

Connaître l'observateur, l'intervenant ainsi que les dates.

Le traitement des données est plus rapide.

Import des données téléphone/ordinateur.

Compatibilité des données Qfield/QGIS.

Export des données sur classeur Excel.

Mouvement du personnel dans la régie : En l'absence de Mr PICAUDAT, encadrant technique, c'est Mr MATHIEU, qui communique sur le mouvement de personnel.

Dimitri :

Immersion en octobre 2020 chez Planète Paysage

☑ CDD 1an depuis fin 2020

Frédéric :

Objectifs personnels retardés avec COVID

☑ prolongé 4 mois, renouvelable jusqu'à 1an

Recrutements :

1 recrutement prévu en 2021

Les retours du comité technique du CDG16 :

Depuis le dernier conseil syndical, il y a eu 3 envois de saisines pour avis du CT ou de la CAP :

1/ Mise en place du télétravail. Ainsi que pour la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

2/ Les lignes directrices de gestion.

3/ Avancement de grade d'un agent, au grade d'adjoint administratif principal de 1ere classe, pour validation finale de la CAP.

La parole est alors donnée à Mme DROIT, concernant les retours d'avis sur ces saisines.

Elle informe alors l'assemblée, que la CAP a validé le tableau d'avancement de grade pour le poste d'adjoint administratif de 1ere classe. L'arrêté de nomination a été pris fin décembre.

Chronologiquement, il y a quelques jours, le comité technique a renvoyé son avis sur la saisine pour la mise en place du télétravail. C'est un avis qui est favorable. Ce dernier pourra donc faire l'objet d'une délibération ultérieurement.

Il en est de même pour la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 31h00 semaine. Le conseil pourra délibérer ultérieurement.

Enfin, pour la mise en place des lignes directrices de gestion, le groupe de travail a validé les éléments constituant ce document, pour qu'il soit envoyé à l'avis du comité technique. A ce jour, il n'y a toujours pas eu de retour.

M. ROJO DIAZ prend alors la parole concernant l'appel à projet des services de la Région.

Cet Appel à Projet (AAP) intitulé « Restaurer les continuités écologiques dans les cours d'eau de Nouvelle Aquitaine » permet d'accompagner les projets d'équipement et/ou d'effacement d'ouvrages sur les cours d'eau à enjeux.

De mener une politique « apaisée » de restauration de la continuité écologique, pour les espèces amphihalines (saumons, aloses, lamproie, anguilles...) des axes de « têtes de bassin versant », relevant des listes 1 et 2 du classement des cours d'eau.

Le taux d'aide pour les projets sélectionnés (financement à parité recherchée entre Région Nouvelle-Aquitaine et Agence de l'Eau, sur ce taux global) :

- 80% max pour les aménagements de passes à poissons (montaison/dévalaison), dispositifs de contournement et études liées aux travaux
- 100%* pour les travaux d'effacement/arasement et études liées aux travaux (*en fonction du statut du porteur de projet)

La Région mobilisera 4 000 000 € sur l'année 2021 pour cet appel à projet.

Le calendrier de dépôt des dossiers est prévu en deux séquences : au plus tard le 31 mars 2021 ou le 30 juin 2021

Pour information, une rencontre est prévue entre les services de Charente Eau, de la Région, et Mme MICHENAUD, qui est la référente du syndicat auprès de Charente Eau.

XVI. Questions diverses.

Un délégué aborde la situation du gouffre au lieu-dit « Les Vieilles Vaures ». Il se questionne sur la politique adoptée sur le territoire du karst. Et sur les interventions pouvant être menées.

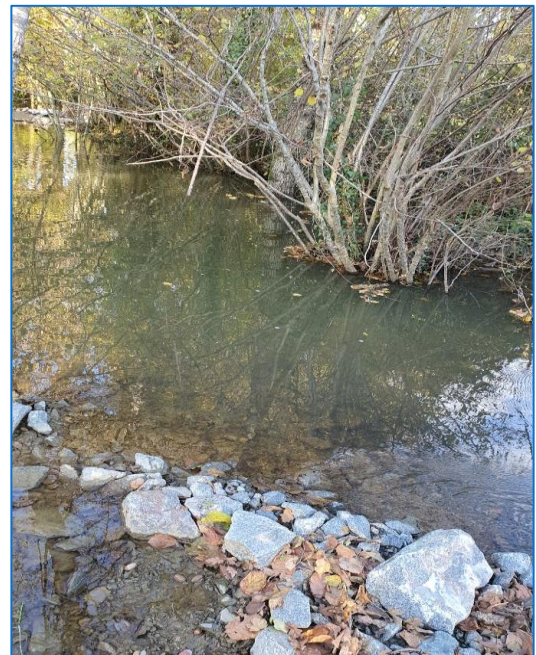
M.ROJO DIAZ, répond alors, que des aménagements peuvent éventuellement être fait en amont. Mais que malheureusement, il n'y a rien à faire concernant les gros gouffres.

En plus, il n'y a pas de subvention possible sur ce type d'intervention.

Ce phénomène de gouffres en Charente, est une situation que l'on trouve assez rarement ailleurs en France.

Il propose ensuite, de montrer via diaporama, quelques interventions :

Aménagement de rivière : AVANT/APRES



Décantation de l'eau après avoir parcourue 2 km de lit de rivière aménager (changement de la couleur de l'eau), Amélioration de la qualité chimique



Piézomètre sur la Bonniere : Remonter du niveau dans l'ensemble de la nappe alluviale qui permet de faire une réserve d'eau

Réalisation d'une pêche électrique sur la commune des Pins : Longueur de la station 160 m

Utilisation d'un faible courant électrique

Il « choque » les poissons présents sans pour autant les tuer (à cette tension), mais assez pour les forcer à se laisser remonter entre deux eaux ou en surface, où ils peuvent facilement être récupérés grâce à une épuisette.



Restauration d'une population piscicole grâce aux aménagements

L'ordre du jour étant épuisé, et les questions ayant été posées.

Mr GENINI, met fin à la séance, il est 16h30